



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Délibération n° 2012/11/06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2012

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	35

DATE DE LA CONVOCATION

21 novembre 2012

L'an deux mille douze, le 28 novembre, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la commune de Saint Pardoux Morterolles sur la convocation en date du 21 novembre 2012, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM BOUEYRE, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, DUGUAY, CHAUSSADE, GUILLAUMOT, PETIT-COULAUD, PEROT, SCAFONE, RABETEAU, CADROT, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, MERLYNCK, LEFAURE, LABORDE, LAKROUF, PATEYRON Jean-Louis.

Mmes SPRINGER, BATTISTON, SALADIN, COUSSEIROUX, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT.

M PRIOUL a donné procuration à M RABETEAU

Suppléants : ALABAY, TRICARD, MARCON

Suppléantes :

Excusés : Mmes POUGET CHAUVAT, JOUANNETAUD, CAPS, LECLERC

MM SIMON-CHAUTEMPS, ARTHUR, ROYERE Joël, MEYER, MEUNIER

OBJET : Pôle Local d'Accueil (PLA)

Réalisation d'une étude de marché sur les « productions agricoles diversifiantes »
Choix du prestataire et demande de financements

Le Président rappelle que depuis 2010, le PLA a engagé un travail sur la thématique de l'installation agricole, afin d'optimiser l'accompagnement des porteurs de projets avec lesquels il est en contact chaque année.

Ces projets portent sur des productions dites « atypiques » (hors bovin et ovin viande). Les besoins de ces personnes sont nombreux : foncier, aides financières ou encore connaissance de l'état du marché concernant leur production future. Différentes actions sont en cours : convention avec la SAFER pour connaître le foncier disponible (délibération n°2012/05/16 bis du 31 mai 2012), réflexion sur la possibilité de réalisation d'un diagnostic foncier par la Chambre d'Agriculture.

S'agissant de la connaissance du marché, le PLA dispose de peu de données en ce qui concerne à la fois les producteurs implantés (productions, localisation...) et les potentiels de commercialisation (modes de distribution, secteurs...), éléments préalables indispensables à toute installation.

La réalisation d'une étude de marché par un prestataire externe, sur la base d'un cahier des charges rédigé par l'animatrice du PLA, a été présentée et adoptée en conseil communautaire du 25 janvier 2012 (délibération n° 2012/01/04).

Cette étude portera :

- sur la connaissance de l'offre (producteurs implantés, localisation, modes de distribution, volumes...)
- sur la demande (zones de chalandises, habitudes de consommation, perspectives d'évolution des modes d'achat...)
- sur le rapport entre ces deux aspects qui permettra la mise en évidence des produits pour lesquels le marché est saturé et à l'inverse ceux où il reste des débouchés (produits alimentaires uniquement).

Le Président rappelle le plan de financement adopté le 25 janvier 2012 :

Nature des dépenses	2012	%
Etat	4 000	40
Région	4 000	40
Total financements publics	8 000	80
Autofinancement	2 000	20
Total Maître d'ouvrage	2 000	20
Coût Total TTC	10 000	100

Il explique qu'une consultation a été lancée en août 2012, dans le cadre d'une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 26 II, 28 et 40 du Code des Marchés Publics. Cette consultation a fait l'objet d'une publicité au BOAMP.

A l'issue de celle-ci, trois offres ont été réceptionnées dans les délais impartis (vendredi 14 septembre à 12h00). Au vu des différences présentes dans ces trois offres en termes de méthodologie et du montant, supérieur au budget initial, une demande de précisions a été adressée aux trois prestataires, leur demandant d'adapter leur méthodologie afin de diminuer les coûts.

Deux prestataires ont maintenu leur candidature en proposant une nouvelle offre.

Le Président indique les critères de sélection, énoncés au règlement de consultation :

- Coût global des prestations (60%)
- Valeur technique de l'offre (40%).

Après analyse des éléments remis, le Président propose au Conseil de retenir l'offre du cabinet Blezat Consulting de Lyon.

Cependant, l'offre tarifaire proposée est toujours supérieure à l'enveloppe, le plan de financement mis à jour sur la base de l'offre de Blezat Consulting est le suivant :

Nature des dépenses	2013	%
Etat	4 000,00 €	25,78 % (40 % du montant initial de 10 000€)
Région	4 000,00 €	25,78 % (40 % du montant initial de 10 000€)
Total financements publics	8 000,00 €	51,56% (80 % du montant initial de 10 000€)
Autofinancement	7 518,10 €	48,44 %
Total Maître d'ouvrage	7 518,10 €	48,44 %
Dont CCBRV	3 759,05 €	24,22 %
Dont CIATE	3 759,05 €	24,22 %
Coût Total TTC	15 518,10 €	100 %

Le Président explique qu'un doute subsiste concernant l'attribution des financements sollicités auprès de l'Etat et de la Région.

La position des financeurs quant à la réalisation de cette étude n'est pas claire à ce jour et pour le moment seul un accusé de réception autorisant le démarrage de l'action a été fourni par la Préfecture de Région. La notification auprès du prestataire ne sera effectuée qu'une fois que les financeurs auront fourni un arrêté attributif valant promesse de financements. Dans le cas contraire, la présente étude ne sera pas réalisée.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Décide d'attribuer et de notifier le marché à BLEZAT CONSULTING pour un montant de **15 518,10 € TTC**, sous réserve de l'obtention d'un arrêté attributif certifiant l'obtention des financements de l'Etat et de la Région
- Approuve le nouveau plan de financement présenté dans la présente délibération
- Autorise le Président à solliciter les subventions nécessaires auprès de l'Etat et de la Région
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à la présente délibération

1 VOTE CONTRE

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Masbaraud Mérignat, le 28 novembre 2012
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD